



Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Direction de la Coordination Interministérielle
et de l'Appui Territorial
Bureau de l'Environnement et de l'Utilité Publique

Préfecture des Côtes d'Armor
Direction des relations avec les collectivités
territoriales
Bureau du Développement Durable

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté interpréfectoral du 24 avril 2019, a été prescrite, à la demande de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de Bretagne, une enquête publique unique préalable à l'autorisation environnementale ainsi qu'à la déclaration d'utilité publique du projet de mise à 2X2 voies de la RN 176 entre l'estuaire de la Rance et l'échangeur de la Chênaie et portant mise en compatibilité du plan local d'urbanisme de la commune de la Ville-es-Nonais.

Considérant qu'il convient de prolonger l'enquête publique ouverte par l'arrêté interpréfectoral du 24 avril 2019 afin de permettre au public de pouvoir s'exprimer pleinement sur le projet, l'enquête susvisée diligentée par Monsieur Gérard BESRET, ingénieur territorial en retraite, désigné par le président du Tribunal administratif de Rennes, est prolongée **jusqu'au 1^{er} juillet 2019 à midi**.

En complément des permanences prévues, le commissaire enquêteur assurera, durant la prolongation de l'enquête publique, trois permanences supplémentaires aux dates et heures suivantes :

- le **jeudi 27 juin 2019 de 9h00 à 12h00 à Plouër-sur-Rance**
- le **vendredi 28 juin 2019 de 9h00 à 12h00 à la Ville-es-Nonais**
- le **lundi 1^{er} juillet 2019 de 9h00 à 12h00 à Pleudihen-sur-Rance**.

Le reste des dispositions prévues dans l'arrêté d'ouverture d'enquête publique initial du 24 avril 2019 est sans changement.

Rennes, le **04 JUIN 2019**

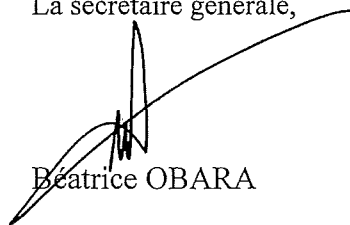
Pour la préfète et par délégation,
Le secrétaire général.


Denis OLAGNON

Saint-Brieuc, le

28 MAI 2019

Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale,


Béatrice OBARA